

<http://sbssa.spip.ac-rouen.fr/?CAP-AEPE-BO-no33-du-13-septembre-2018>



# CAP AEPE : BO n°33 du 13 septembre 2018

- Filière Sanitaire et Sociale - CAP Accompagnant éducatif petite enfance - Références nationales -



Date de mise en ligne : vendredi 14 septembre 2018

---

Copyright © sciences biologiques et sciences sociales appliquées - Tous droits  
réservés

---

## **Certificat d'aptitude professionnelle : création et modalités de délivrance de la spécialité accompagnant éducatif petite enfance : modification**

Article 1 - L'annexe II intitulée « périodes de formation en milieu professionnel » de l'arrêté du 22 février 2017 susvisé est modifiée ainsi qu'il suit :

Au paragraphe 2.4 b) intitulé « Candidat en situation de perfectionnement », les mots : « (décret n°95-663 du 9 mai 1995 modifié) » sont supprimés.

Article 2 - Dans l'annexe IV intitulée « définition des épreuves » du même arrêté, la sous-partie intitulée « Contrôle en cours de formation » de la partie « épreuve EP2 - exercer son activité en accueil collectif » est remplacée par les dispositions de l'annexe I du présent arrêté.

Article 3 - Après l'article 4 du même arrêté, est inséré un article 4-1 ainsi rédigé :

« Art. 4-1. - Des dispenses d'épreuves pour les titulaires du Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (CP Jeps) mention « animateur d'activités et de vie quotidienne » délivré par le ministère des sports, sont précisées en annexe V. »

Article 4 - Il est ajouté au même arrêté une annexe V intitulée « Dispense d'épreuve du CAP Accompagnant éducatif petite enfance (AEPE) » constituée des dispositions de l'annexe II du présent arrêté.

Sur l'annexe 1 est modifié le dernier paragraphe de la seconde colonne :

"Chacune des PFMP fait l'objet d'une évaluation" par "La PFMP fait l'objet d'une évaluation."